



« LA RÉPONSE EST PROPORTIONNELLE A L'ATTAQUE »

LA LÉGITIME DÉFENSE

Article 122-5 du nouveau code pénal français

Cas Normaux de Légitime Défense

Légitime défense des personnes :

« N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf si il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte. »

Légitime défense des biens :

« N'est pas pénalement responsable la personne qui, pour interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien, accomplit un acte de défense, autre qu'un homicide involontaire, lorsque cet acte est strictement nécessaire au but poursuivi dès lors que les moyens employés sont proportionnés à la gravité de l'infraction. »

Les Conditions de la Légitime Défense

1/ Les caractères de l'Aggression

L'agression doit être :

a/ portée contre les personnes ou les biens.

b/ actuelle.
(remplace l'autorité publique défaillante).

Remarque :

Deux sortes de réactions ne sont pas légitimes :

— réaction prématurée : la riposte est dirigée contre une menace hypothétique ou future. Celui qui se sent menacé a eu le temps de se placer sous la protection de l'autorité légitime.

— réaction tardive (vengeance).

La légitime défense n'est pas le droit de se faire justice soi-même. C'est le droit de se faire "police" soi-même. Celui qui se défend doit croire raisonnablement qu'il se trouve en péril.

c/ injuste.

C'est à dire qu'elle doit constituer une atteinte "injustifiée".

exemple : n'est pas justifiée la riposte du délinquant contre un policier qui l'irrite ou le met en arrestation.

d/ grave.

exemple : « ...violence en réunion avec armes par destination... ».



2/ Les caractères de la Défense

- a/ La défense doit interrompre l'exécution d'une infraction.
- b/ Il ne doit pas y avoir d'homicide volontaire. La défense peut consister en des blessures volontaires.
- c/ L'acte de défense doit être strictement nécessaire c'est à dire qu'il doit être le seul moyen pour interrompre l'infraction.
- d/ L'acte de défense doit être proportionnel à l'agression.

Remarque :

C'est à celui qui invoque la légitime défense sur le fondement de l'article 122-5 du nouveau code pénal de démontrer que les conditions sont réunies.

Cas Privilégiés de Légitime Défense

Article 122-6 du nouveau code pénal français

« Est présumé avoir agi en état de légitime défense celui qui a accompli l'acte » :

- a/ Pour repousser de nuit, l'entrée par effraction, violence ou ruse dans un lieu habité.
- b/ Pour se défendre contre les auteurs de vols ou de pillages exécutés avec violence.

Remarque :

Le but de ce texte est d'accorder une protection supplémentaire à celui qui est agressé dans des circonstances de nature à inquiéter particulièrement et à faire perdre son sang froid. C'est une présomption de légitime défense.

Ce sera alors au Ministère Public d'apporter la preuve contraire, c'est à dire qu'il devra prouver que la personne ne peut pas se prévaloir de la légitime défense sur le fondement de ce texte.